

CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 8 février 2022 à 20 H

Date de convocation : 3 février 2022

Membres présents : : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, ROSTAING M, CETTIER N, GIRAUD S, adjoints, MM. BORRAS I, VALLERANT J, FERERE D, AGERON J, VALENCON J, DUMOULIN P, THOMAS M, RIOU G, SERREE S,
Pouvoirs : M. BERNARD D. à GIRAUD S

Secrétaire de séance : Mme CETTIER Nicolas



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

-la parcelle cadastrée : D 1012, 7 Allée des Roses

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Convention avec le refuge des Bérauds

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec le refuge des Bérauds à Romans-sur-Isère (Drôme) pour la prise en charge des chats et chiens errants sur la commune moyennant un coût annuel de 1.14 € par habitant soit 1 083.00 €. La convention est conclue pour 3 ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Personnel communal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent, à temps non complet, d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire,

Agnès GENTHON